

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU
16 MAI 2019**

COMPTE RENDU



L'an deux mille dix-neuf le jeudi seize mai à dix-sept heures trente, le bureau communautaire de Limoges Métropole - Communauté urbaine, légalement convoqué le 10 mai 2019, s'est réuni au siège de Limoges Métropole - Communauté urbaine, 19 rue Bernard Palissy, salle Gérard Vandembroucke à Limoges, sous la présidence de Jean-Paul DURET, Président.

Etaient présents :

M. Jean-Paul DURET, M. Guillaume GUERIN, M. Gilles BEGOUT, Mme Isabelle BRIQUET, M. Bruno GENEST, M. Pierre COINAUD, M. Claude BRUNAUD, M. Alain DELHOUME, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gaston CHASSAIN, M. Pascal ROBERT, M. Vincent LEONIE, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Rémy VIROULAUD, M. Michel DAVID, Mme Yvette AUBISSE, M. Claude COMPAIN, M. Jacques ROUX, M. Bernard THALAMY, M. Jean-Noël JOUBERT, M. Jean-Claude CHANCONIE, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe REILHAC, Mme Julie LENFANT

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Jacques MIGOZZI donne pouvoirs à M. Bernard THALAMY
Mme Nadine RIVET donne pouvoirs à M. Emile-Roger LOMBERTIE

Absents :

M. Jean-Louis NOUHAUD, Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT, M. Joël GARESTIER

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 16 mai 2019

Garanties d'emprunt pour le logement social

DOM'AULIM a sollicité Limoges Métropole pour obtenir sa garantie à hauteur de 50% sur un prêt de 2 114 792 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts pour financer la construction de 15 logements situés sur le lotissement « Le Grand Pré » à Condat-sur-Vienne, Opération « la Clef des Champs ».

LIMOGES HABITAT a sollicité Limoges Métropole pour obtenir sa garantie à hauteur de 50% sur :

- un prêt de 1 510 000 € contracté auprès de La Banque Postale pour financer l'amélioration de la qualité de service et la rénovation des parties communes au 1/7 rue Manet à Limoges,
- un prêt de 140 000 € contracté auprès de La Banque Postale destiné à financer la réhabilitation de 10 logements situés dans la résidence « Porte Panet » à Limoges.
- un prêt de 182 000 € contracté auprès de La Banque Postale destiné à financer la réhabilitation de 16 logements situés rue Montmailler à Limoges.
- un prêt de 920 883,32 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts pour financer la construction de 8 logements situés rue Clos des Jardins du Bourg à Bonnac-la-Côte, résidence « Les Jardins du Bourg ».
- un prêt de 953 881 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts pour financer la construction de 8 logement situés rue de l'Emporium et impasse des Lémovices à St Gence, résidence « la Gagnerie ».

Les communes d'implantation de ces logements devant apporter leur garantie à hauteur de 50 %, Limoges Métropole pourrait également garantir ces prêts à même hauteur.

En prenant en compte ces nouvelles garanties, le montant total garanti par Limoges Métropole pour le logement social s'élèverait à 82,6 M€.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 16 mai 2019

Adhésion de Limoges Métropole au consortium Massif Central animé par MACEO et soutien à la candidature HAPPI MONTANA dans le cadre du Programme Investissement Avenir - "Territoires d'innovation"

L'association MACEO pour le développement, l'innovation, l'attractivité et le rayonnement du Massif central a été lauréat de l'appel à projets du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) « Territoires d'innovation », lancé par l'Etat en novembre 2018. Dans ce cadre, MACEO en tant que chef de file, souhaite déposer une candidature dénommée HAPPI MONTANA qui vise à doter la France d'un accélérateur d'innovation pour les territoires de montagne.

Limoges Métropole soutient ce projet à travers la mobilisation de 6 entreprises innovantes du territoire. Dans ces conditions, le bureau communautaire autorise Limoges Métropole à :

- adhérer à MACEO moyennant une cotisation de 9 000 €,
- verser une subvention exceptionnelle de 3 000 € à MACEO au titre du soutien à la candidature HAPPI MONTANA.

N'a pas pris part au vote
M. Guillaume GUERIN

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 16 mai 2019

Soutien aux actions du Syndicat Professionnel des Emailleurs Français

Le Syndicat Professionnel des Emailleurs Français (SPEF) a sollicité de Limoges Métropole un soutien financier à hauteur de 2 000 € dans le cadre de sa participation au salon international « Révélation » qui se tiendra au Grand Palais à Paris, du 23 au 26 mai 2019, en tant que représentant de la filière « cuir, luxe et métiers d'art ».

Le bureau communautaire décide d'allouer une subvention de 2 000€ au SPEF et d'autoriser le Président à signer la convention de financement afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mai 2019

Parcs d'activités - Cession d'une parcelle de terrain au profit de la société LIMA ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant

Le bureau communautaire approuve la candidature de la Société LIMA, implantée sur le parc d'activités OCEALIM à Couzeix, pour l'acquisition d'une parcelle de terrain de ce parc, d'une superficie de 8 661 m², moyennant le prix de 15€ le m², soit 129 915 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 16 mai 2019

Parcs d'activités d'Ester Technopole- Cession d'une parcelle de terrain à la société à responsabilité limitée « LABG2C » pour le compte de la société « LHYAL » ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant

Le bureau communautaire approuve la candidature de la SARL « LAB G2C » agissant pour le compte de la société LHYAL, pour l'acquisition d'une parcelle de terrain située rue de Soyouz sur le parc d'activités d'Ester Technopole, d'une superficie de 3 600 m² environ et moyennant le prix de 26 € soit 93 600 € HT.

N'a pas pris part au vote
M. Pierre COINAUD

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 16 mai 2019

Commission Consultative de Règlement Amiable Permanente - Dossiers divers

Dans le cadre de la Commission Consultative de Règlement Amiable (CCRA), 4 demandes d'indemnisation ont été présentés le 5 avril 2019, pour avis.

Le bureau communautaire arrête le montant de l'indemnisation versé par Limoges Métropole pour :

- L'EURL Magma - « Restaurant la Gamelle » : 4 007 €,
- La SARL Chabal - « Boulangerie Pâtisserie Ste Thérèse » : 4 466 €,
- La SARL Paguenaud - « Carrefour Market » : 76 604 €,
- L'entreprise Lemasson - « Floriculture les Palmiers » : 1 955 €,

et autorise le Président à signer les protocoles d'accord transactionnels.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mai 2019

Retrait de la délibération n°4.1 du bureau communautaire du 21 mars 2019 relative à l'adhésion de Limoges Métropole à l'Etablissement Public Loire

Afin de répondre à la demande de la préfecture, le bureau communautaire décide de procéder au retrait de la délibération n°4.1 du bureau communautaire du 21 mars 2019, relative à l'adhésion de Limoges Métropole à l'Etablissement Public Loire.

En effet, il reviendra au conseil communautaire de délibérer sur ce projet d'adhésion.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mai 2019

Association AMORCE - Complément d'adhésion

Limoges Métropole adhère à l'association AMORCE pour les compétences déchets ménagers et énergie. Suite à sa transformation en communauté urbaine la compétence relative aux réseaux de chaleur lui a été transférée.

Le bureau communautaire décide d'étendre, pour 2019, l'adhésion de Limoges Métropole à l'association AMORCE à cette nouvelle compétence.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 16 mai 2019

Convention d'objectifs et de partenariat pour la mise en œuvre de la clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi dans l'opération en VEFA "39 logements sociaux à Beaune les Mines" conclue entre Limoges Métropole, la SCI Chemin de Mézeau et la SAS Boutillet

Limoges Métropole a développé au sein du service insertion un dispositif d'appui et de gestion des clauses sociales, créant ainsi une réelle expertise en la matière.

Dans ce cadre, le bureau communautaire autorise le Président à signer la convention de partenariat tripartite avec la SCI Chemin de Mézeau et la SAS Boutillet pour la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi dans le cadre de l'opération en VEFA de « 39 logements sociaux à Beaune les Mines ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 16 mai 2019

Participations financières à la réalisation de logements sociaux par Dom'Aulim et par l'ODHAC

Afin de concourir aux objectifs de son Programme Local de l'Habitat, et conformément au règlement d'interventions financières, Limoges Métropole a la possibilité de participer financièrement aux opérations de création de logements sociaux sur son territoire.

Le bureau communautaire autorise donc le Président à signer une convention de financement avec :

Dom'Aulim,

- pour la réalisation d'un programme de construction de 4 logements situés rue Saint-Eloi à Chaptelat, pour un montant de 14 000€

l'ODHAC,

- pour la construction de 17 logements, opération « Avenue de la République », situés avenue de la République à Isle, pour un montant de 61 000€,
- pour la construction de 14 pavillons, opération « La Biche II », situés Plateau du Puy Marot à Feytiat, pour un montant de 48 000€.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mai 2019

Constitution d'un droit de passage et d'aqueduc - Route de Toulouse - Commune de Boisseuil
- Propriété de la SCI Maloja

Dans le cadre des travaux de rénovation du centre bourg de Boisseuil, Limoges Métropole a réalisé des travaux de construction de réseaux de collecte d'assainissement.

Le bureau communautaire décide :

- d'abroger la délibération n° 13.5 du 31 mars 2016 relative à la constitution d'un droit de passage et d'aqueduc avec la SCI LABARDE, ancienne propriétaire des deux parcelles de terrain concernés par ces travaux,
- d'autoriser au profit de Limoges Métropole, la constitution, à titre gratuit, d'un droit de passage et d'aqueduc, sur ces mêmes parcelles, propriété désormais de la SCI MALOJA.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 16 mai 2019

Convention de passage relative à l'établissement d'un chemin de randonnée en domaine privé,
au profit de la commune de Saint Léger la Montagne

Dans le cadre de son projet de création d'un circuit de randonnée dénommé « Par Monts et par Eaux » sur son territoire, la commune de Saint-Léger-la-Montagne sollicite l'autorisation de passage de toutes personnes pratiquant une activité de loisirs itinérante non motorisée, sur partie des parcelles de terrain dont Limoges Métropole a désormais propriétaire au titre de l'exercice de la compétence Eau.

Le bureau communautaire approuve donc le principe d'adoption une convention de passage d'une durée de 5 ans, à titre gratuit, relative à l'établissement et l'entretien d'un chemin de randonnée, et autorise le Président à signer cette convention avec la commune de Saint-Léger-la-Montagne.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mai 2019

Centre aquatique de Limoges Métropole - Modalités d'occupation temporaire de parking à titre gratuit

Le parking limitrophe au centre aquatique, propriété de Limoges Métropole, ne fait pas partie du périmètre des biens mis à disposition de l'exploitant.

Aussi, au regard des demandes d'occupation de cet espace, reçues par Limoges Métropole, le bureau communautaire valide une convention type encadrant les modalités d'occupation temporaire de ce parking public à titre gratuit et autorise le Président à signer, sur la base de cette convention type, les conventions d'occupation à intervenir.

ADOPTE A L'UNANIMITE